



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de Mécleuves  
Canton de Verny

### Séance du 30 novembre 2015

#### A 20h30

Nb de conseillers	
En exercice	15
Présents	12
votants	15
absents	3
exclus	0

Le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur le Maire, Michel TOURNAIRE.

**Etaient présents** : Mrs TOURNAIRE, BERTRAND, BEUGUEHO, BERNARD, COLLIGNON, GENCO  
Mmes CABIROL, THIRIAT, MELIANI, GEOFFROY, WEBER, COLLADO

**Absents excusés** : Mrs CORBIER pouvoir à Mr BEUGUEHO, Mr MEYER pouvoir à Mr BERNARD, Mme LEDUC pouvoir à Mme MELIANI,

**Secrétaire de séance** : Mme WEBER Christine

#### **OBJET DE LA DELIBERATION**

Publication du  
02/12/2015

##### 1) **Décision modificative au budget**

Dépôt en Préfecture  
02/12/2015

Suite à un accord entre Mr le Maire et le Président du Syndicat du Péricolaire de Jury-Chesny-Mécleuves concernant le loyer de mise à disposition du F.S.E. de Mécleuves 2013/2014, le titre 190 émit en 2014 d'un montant de 13.750 € doit être annulé. De ce fait, l'adjointe « finances » propose les modifications suivantes :

Affichage du  
02/12/2015

- Article 673 D : + 12.000€
- Article 70388 R : + 12.000€
  
- Article 022 D : - 2.000€
- Article 673 D : + 2.000€

Convocation du  
24/11/2015

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité des voix les modifications proposées.

Le Maire,  
M. TOURNAIRE



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de Mécleuves  
Canton de Verny

### Séance du 06 novembre 2015

### A 20h30

Nb de conseillers	
En exercice	15
Présents	11
votants	15
absents	4
exclus	0

Le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur le Maire, Michel TOURNAIRE.

**Etaient présents** : Mrs TOURNAIRE, BERTRAND, BEUGUEHO, BERNARD, COLLIGNON, GENCO  
Mmes CABIROL, THIRIAT, MELIANI, GEOFFROY, WEBER, COLLADO

**Absents excusés** : Mrs CORBIER pouvoir à Mr BEUGUEHO, Mr MEYER pouvoir à Mr BERNARD, Mme LEDUC pouvoir à Mme MELIANI,

**Secrétaire de séance** : Mme WEBER Christine

### **OBJET DE LA DELIBERATION**

**Publication**  
**du**  
02/12/2015

#### **2) Modification de poste**

**Dépôt en**  
**Préfecture**  
02/12/2015

**Le Maire, rappelle à l'assemblée :**

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

**Affichage du**  
02/12/2015

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique Paritaire.

**Convocation**  
**du**  
24/11/2015

**Vu** la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 3 et 34 ;

**Vu** la demande d'avis présentée au Comité Technique Paritaire ;

**Considérant** le tableau des emplois actuel ;

**Considérant** la nécessité de supprimer 1 emploi d'adjoint technique 2è classe à 22h00 hebdomadaire et la création d'un emploi d'adjoint technique 2è classe à 19h00 hebdomadaire;



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de Mécleuves  
Canton de Verny

Le Maire propose à l'assemblée,

La suppression d'un emploi d'adjoint technique 2<sup>e</sup> classe à 22h00 hebdomadaire pour l'entretien de divers bâtiments et la création d'un emploi d'adjoint technique 2<sup>e</sup> classe à 19h00 hebdomadaire pour l'entretien de divers bâtiments.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 15/12/2015

SERVICE					
FILIERE	CADRE D'EMPLOI	GRADE	ANCIEN EFFECTIF	NOUVEL EFFECTIF	DUREE HEBDOMADAIRE
Administrative	Rédacteur	Rédacteur principal 1 <sup>ère</sup> classe	1	1	35h00
	Adjoint administratif	Adjoint administratif 2 <sup>e</sup> classe	1	1	15h00
Technique	Adjoint technique	Adjoint technique 2 <sup>e</sup> classe	2	2	35h00
	<b>Adjoint technique</b>	<b>Adjoint technique 2<sup>e</sup> classe</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>22h00</b>
	<b>Adjoint technique</b>	<b>Adjoint technique 2<sup>e</sup> classe</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>19h00</b>
	Adjoint technique	Adjoint technique 2 <sup>e</sup> classe	1	1	18h00
Social	A.T.S.E.M.	A.T.S.E.M. 1 <sup>ère</sup> classe	1	1	35h00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**DECIDE :** d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget.

**ADOpte :** à l'unanimité des membres présents

Le Maire,  
M. TOURNAIRE